



*Evolution*

**FICHE TECHNIQUE  
DE GUIDANCE  
POUR LES PROFESSIONNELS TRAVAILLANT  
AVEC DES ADOLESCENTS EN SITUATIONS  
COMPLEXES MULTIPLES**

**Instance partenariale - Parcours de jeunes**

**STEMO NORD – CENTRE - SUD  
Et STASE**

## Table des matières

|                                                           |   |
|-----------------------------------------------------------|---|
| 1. Présentation de l'instance.....                        | 3 |
| a) Type de situations présentées.....                     | 3 |
| b) Organisation générale et pilotage de l'instance .....  | 3 |
| 2. Composition de l'instance .....                        | 3 |
| 3. Organisation pratique .....                            | 4 |
| a) Nouvelles situations complexes multiples .....         | 4 |
| b) Suivi des situations complexes multiples .....         | 4 |
| c) Veille de l'instance.....                              | 4 |
| d) Conditions de « re-présentation » .....                | 4 |
| e) Rythme, durée et lieu des réunions de l'instance ..... | 4 |
| f) Présentation à l'instance .....                        | 5 |
| 4. Information aux familles .....                         | 5 |
| 5. Information partagée .....                             | 5 |
| 6. Durée et évaluation de l'instance .....                | 5 |

## 1. Présentation de l'instance

---

### a) Type de situations présentées

Les situations susceptibles d'être étudiées lors de cette instance concernent les enfants et les jeunes dont :

- Les prises en charge relèvent de plusieurs institutions de manière concomitante ou successive
- Les parcours sont discontinus du fait de ruptures dans la prise en charge
- Les suivis suscitent des sentiments d'épuisement voire d'impuissance des professionnels et qui interrogent avec intensité les équipes sur leur rôle.

Ces situations complexes suivies dans les institutions doivent alors être comprises comme celles d'adolescents en situations complexes multiples.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'instance, les types de situations présentées pourront être suffisamment caractérisés pour faire l'objet de critères. Ces critères, présents sur la grille de saisine de l'instance, permettront de vérifier *ex ante* la pertinence de la présentation de la situation à l'instance.

### b) Organisation générale et pilotage de l'instance

Cette instance est composée de **membres permanents**, de **professionnels demandeurs** et **invités**. Elle traite les demandes émanant d'un professionnel de terrain et de son responsable (d'unité, d'équipe, etc.), plus largement de son service.

La MDA 92 assure l'organisation, l'animation et l'évaluation de cette instance. Le médecin coordinateur de la MDA en est le pilote.

L'instance partenariale - Parcours de jeunes est garante, à travers ses membres permanents, de l'engagement des différentes institutions et de leurs structures dans le respect de leurs missions propres mais aussi du travail de coordination entre elles.

## 2. Composition de l'instance

---

### - UNE EQUIPE RESSOURCE :

Elle est constituée, d'une part, du professionnel de terrain demandeur accompagné de son responsable : la demande doit émaner d'un service. D'autre part, elle est composée de professionnels invités par le service demandeur et/ou par la MDA 92.

### - DES MEMBRES PERMANENTS:

Les membres permanents de l'instance doivent être neutres par rapport à la situation présentée. En cas d'implication préalable ou contemporaine ou à venir, le membre permanent de l'instance peut travailler à l'étude de la situation du côté de l'équipe qui la présente.

- **Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse 92** (directeur, infirmier territorial, ...)
- **Protection Judiciaire de la Jeunesse – STEMO** (directeur, responsable de service, psychologue,...)
- **Conseil Départemental 92 STASE** (directeur, responsable de service, psychologue, ...)
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées** (responsable médical et social)
- **ASTROLABE** : Equipe mobile du dispositif adolescents du CH Louis Mourier
- **Secteurs de psychiatrie infanto-juvénile** (psychiatre, pédopsychiatre, psychologues, éducateurs spécialisés ...)
- **Secteurs psychiatrie générale** (psychiatre, psychologues, ...)
- **Secteur de pédiatrie** (chef de service, médecin, responsable unité d'ados, cadre, psychologue, psychomotricien, éducateur, enseignant spécialisé détaché, infirmier, ...)
- **Education Nationale** (conseiller technique médecin scolaire, adjoint, chargés de mission, psychologue, assistante sociale,...)
- **Association Olga Spitzer** (directeur, chef de service, éducateur,...)
- **Association l'ESSOR** (directeur, adjoint de direction, chef de service, psychologue, éducateur,...)
- **Club de prévention, associations de prévention spécialisée,**
- **Tribunal pour Enfants** (Juges des enfants)

### 3. Organisation pratique

Chaque réunion de l'instance dure environ trois à quatre heures et est consacrée à deux adolescents. Chaque réunion se décompose en trois temps :

- **PREMIER TEMPS (T1) « VEILLE »** : suivi des situations complexes en cours par le médecin coordinateur (1/2 h) ;
- **DEUXIEME TEMPS (T2) « PRESENTATION »** : étude et réflexion sur deux nouvelles situations complexes (maximum) ; (3h)
- **TROISIEME TEMPS (T3) « PROPOSITIONS EMISES »** : propositions par les membres permanents ( ½ h)

**A LA FIN DE CHAQUE REUNION, L'EQUIPE AYANT PRESENTE LA SITUATION REPREND RENDEZ-VOUS AVEC LE MEDECIN COORDINATEUR POUR LANCER LA VEILLE. CETTE VEILLE SE FERA PAR RENDEZ-VOUS AU SIEGE DE LA MDA A ISSY LES MOULINEAUX.**

#### *a) Nouvelles situations complexes multiples*

Une nouvelle situation complexe étudiée lors d'une réunion de l'instance fait l'objet de la rédaction, par la MDA 92, d'une fiche de synthèse et de propositions.

Cette fiche est transmise par mail à l'ensemble des professionnels concernés (membres permanents, demandeurs et invités) dans un délai d'une semaine environ.

Une feuille d'émargement est distribuée lors de chaque réunion. En signant cette feuille d'émargement, chaque professionnel s'engage à respecter le « **Protocole départemental relatif au partage des informations à caractère secret en protection de l'enfance** » applicable depuis le 6 octobre 2014.

#### *b) Suivi des situations complexes multiples*

Au terme de la réunion de l'instance, une fiche de suivi est élaborée pour toute situation complexe.

Cette fiche de suivi détaille l'état d'avancement des missions que chaque membre présent s'est engagé à mener à bien.

Le médecin coordinateur rend compte du suivi de la situation au professionnels membres permanents lors de l'instance suivante : **T1**.

#### *c) Veille de l'instance*

Le médecin coordinateur de la MDA 92 assure une veille des situations complexes multiples. Cette veille est à comprendre comme une « bienveillance ». Il s'assure que les solutions proposées par l'instance ou les modalités du suivi sont bien mises en œuvre et ne sont pas sources de difficultés supplémentaires pour le professionnel demandeur et/ou le jeune.

Le médecin coordinateur recevra après chaque instance le professionnel demandeur.

#### *d) Conditions de « re-présentation »*

Si l'instance est ré-interpellée par l'équipe, le médecin coordinateur médical ou les deux pour une situation déjà en cours, alors la situation est évoquée lors du temps initial de suivi de la prochaine réunion de l'instance en vue d'une « re-présentation ». Cette « re-présentation » ne fait pas l'objet d'une nouvelle demande de l'instance. La demande de présentation doit tout de même être remplie afin de transmettre les éléments nécessaires à l'analyse de la situation.

#### *e) Rythme, durée et lieu des réunions de l'instance*

Chaque instance se réunit tous les deux mois.

Une fois par an, l'instance se réunit en réinvitant tous les professionnels ayant saisi l'instance afin de faire le point sur les situations complexes multiples présentées lors des 6 derniers mois.

Afin de garantir un lieu neutre, l'instance se déroulera à la MDA 92 :

- au 60 rue du Général Leclerc à Issy les Moulineaux (centre du département)
- au 21 rue Médéric à La Garenne Colombes (nord du département)

#### *f) Présentation à l'instance*

Peuvent présenter à l'instance les professionnels issus des milieux éducatif, sanitaire, judiciaire, pédagogique, médicosocial, de la prévention spécialisée, associatif.

Le responsable du service demandeur sollicite par mail à [maisondesados92@gmail.com](mailto:maisondesados92@gmail.com) le médecin coordinateur afin d'obtenir une grille de saisine (annexe 1).

Chaque demande est inscrite sur un planning afin que le temps entre la sollicitation de la MDA 92 par le demandeur et l'étude de la situation ne dépasse pas **dix semaines**.

La demande de présentation est envoyée par mail au responsable du service demandeur.

Elle doit être complétée et transmise à la MDA 92 à l'attention du médecin coordinateur de la MDA 92, au minimum **deux semaines avant la date de présentation en réunion de l'instance**.

Cette présentation ne nécessite que les informations minimales nécessaires à une première analyse rapide de la situation ainsi que la liste et les coordonnées des professionnels partenaires inscrits dans les suivis que le service demandeur souhaite inviter. Grâce à cette demande de présentation, la MDA 92 s'assure que les situations relèvent bien de cette instance, se charge d'organiser la tenue de la réunion, à la suite de cette confirmation.

Le professionnel, qui présente à l'instance, invite lui-même les partenaires désignés sur la demande de présentation.

### **4. Information aux familles**

---

L'information de la famille (ainsi que le jeune) ou le représentant légal par les professionnels demandeurs est obligatoire légalement, avant toute présentation en instance.

La famille (ainsi que le jeune) ou le représentant légal n'est pas présente lors de l'instance mais doit être informée des orientations et des actions définies à la discrétion du service demandeur. Elle est associée aux propositions et décisions.

### **5. Information partagée**

---

Elle est encadrée par le « Protocole départemental relatif au secret professionnel et au partage des informations à caractère secret en protection de l'enfance » applicable depuis le 6 octobre 2014.

Tous les documents (demande de présentation, feuille d'émargement, fiches de synthèse et propositions, fiches de suivi) sont gardés matériellement et archivés à la MDA 92.

### **6. Durée et évaluation de l'instance**

---

Cette instance est mise en œuvre pendant un an à titre expérimental à compter du 1er septembre 2017.

Elle sera formellement évaluée au bout d'un an en septembre 2018, délai nécessaire à la stabilisation du fonctionnement et à l'information des professionnels de terrain.

Toutefois une première évaluation pourra être indicative après 6 mois.

L'évaluation sera interne car menée par la MDA 92.

Elle portera notamment sur :

- **DES DONNEES QUANTITATIVES** : nombre de saisines, nombre de dossiers résolus, typologie des demandes,

profil des services demandeurs ;

- **DES DONNEES PERCEPTUELLES** : éléments de satisfaction des membres permanents et des responsables des services demandeurs par questionnaires ou entretiens semi-directifs.

**Annexe 1 : demande de présentation de la situation**

**DEMANDE DE PRESENTATION**  
**Instance partenariale NORD-CENTRE-SUD**  
**Parcours de jeunes**

A envoyer à la MDA 92 au Médecin coordinateur :  
(mail : [maisondesados92@gmail.com](mailto:maisondesados92@gmail.com))

---

Date de la demande :

Institution :

Service :

Nom et prénom du professionnel demandeur :

Fonction :

Nom et prénom du responsable de service :

Coordonnées mail et téléphonique du professionnel demandeur et du responsable de service :

---

Nom et prénom du jeune concerné :

Date de naissance :

Sexe :

La famille (et le jeune) ou le représentant légal ont-ils été informés de la saisine de l'instance ? (Cette information est obligatoire)

☐ oui

☐ non

I. Quel est le motif pour lequel l'instance est sollicitée ?

*(Des notes de situation, des rapports peuvent être joints à cette grille de saisine.)*

Doc de travail

## II. Quels partenaires doivent être invités à cette instance ?

### ☐ Partenaire 1

Nom et prénom :

Fonction :

Institution :

Service :

Coordonnées mail et téléphonique :

📞 : @ :

### ☐ Partenaire 2

Nom et prénom :

Fonction :

Institution :

Service :

Coordonnées mail et téléphonique :

📞 : @ :

### ☐ Partenaire 3

Nom et prénom :

Fonction :

Institution :

Service :

Coordonnées mail et téléphonique :

📞 : @ :

### ☐ Partenaire 4

Nom et prénom :

Fonction :

Institution :

Service :

Coordonnées mail et téléphonique :

📞 : @ :

### ☐ Partenaire 5

Nom et prénom :

Fonction :

Institution :

Service :

Coordonnées mail et téléphonique :

{ :

@ :

III. Autre(s) information(s) que vous considérez importante(s) pour cette Instance :

### **Signature**

### **Charte de l'instance**

L'instance partenariale - Parcours de jeunes a pour vocation :

- D'aider les professionnels de terrain à prendre en charge des enfants ou des jeunes en leur offrant un temps d'échange et de formalisation de situations qu'ils jugent complexes ;
- De permettre un espace de réflexion pluri-institutionnel et pluridisciplinaire ;
- D'être une force de propositions, de solutions nouvelles, propices au dénouement de ces situations ;
- De garantir l'engagement de ses membres permanents dans la mise en œuvre pratique des propositions adoptées par l'instance ;
- De n'être ni un tribunal qui jugerait de la compétence du professionnel demandeur, pas plus qu'un énonciateur de bonnes pratiques ;
- Mais de promouvoir une approche multidimensionnelle de l'enfant et du jeune sans l'enfermer dans une problématique ;
- D'assurer un suivi de l'évolution de l'enfant ou du jeune quand la situation le réclame ;
- D'assurer une veille, au sens de bienveillance, des professionnels de terrain confrontés à ces situations complexes et qu'en particulier les propositions adoptées n'accroissent pas leurs difficultés ;
- De respecter un cadre éthique et déontologique soucieux des droits de la personne.

Médecin coordinateur  
MDA 92  
**Dr ALECIAN,**  
**Psychiatre, pédopsychiatre**

PJJ 92  
Directeur  
**Mr PEYROT**

CD 92  
Pôle Solidarité

Directeur Famille Enfance  
Jeunesse  
**Mme MARTIN ETELBERT**

MDPH  
**Dr HABERT**

Equipe mobile ASTROLABE  
du CH Louis Mourier  
**Dr PERRET**

Secteur psychiatrie infanto-juvénile  
**Dr ZANN**  
**Dr DAGENS**

Secteur psychiatrie générale  
**Dr ?**

Education Nationale  
**?**

Association Olga Spitzer  
**Mr HARRISON**

Association ESSOR

**Mme DHENAUX**

Tribunal pour Enfants  
?

Service Pôle Pédiatrie  
**Dr**

Doc de travail